ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

services à la personne

Question écrite n° 85946

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur la réforme de l'aide à domicile auprès des personnes fragiles. Cette activité de proximité est de plus en plus plébiscitée pour la richesse, tant humaine qu'économique, qu'elle crée au sein de nos territoires. Toutefois, en raison de l'évolution des besoins de la population, les conseils généraux et les caisses d'assurance maladie ne sont plus en capacité de financer les prestations à domicile à leur juste coût. Suite aux discussions engagées avec M. Xavier Darcos en mars 2010, certains engagements avaient été pris par le Gouvernement afin de faire un état des lieux de l'offre de services, des profils et des besoins des personnes aidées, des pratiques des départements en terme d'autorisation et de tarification. La Cour des Comptes, dans un rapport intitulé « La politique en faveur des services à la personne », avait également émis des recommandations. C'est pourquoi il voudrait connaître l'état de progression des discussions, et les éventuelles avancées, que le Gouvernement compte apporter en faveur des professionnels de ce secteur.

Données clés

Auteur : M. Michel Sordi
Circonscription : Haut-Rhin (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 85946
Rubrique : Services
Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique
Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 août 2010, page 8492
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)